



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 27 JUIN 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le vingt-sept juin, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au Parc des Sports l'Enjeu à Parthenay sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Laurence VERDON, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Sarah GEARING, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Michel BAUDOIN

Pouvoirs :

François GILBERT donne procuration à Karine HERVE

Jean-Louis GRASSIGNOUX donne procuration à Patrick DEVAUD

Jean-Pierre GUILBAUD donne procuration à Daniel LONGEARD

Absences excusées : Nicolas GUILLEMINOT, Isabelle PROD'HOMME, Nora SI ZIANI, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Brigitte CLISSON, Daniel LONGEARD

SOMMAIRE

BILAN DE L'ACTIVITE DU CONSEIL DE VIE LOCALE (CVL)	3
AFFAIRES GENERALES	7
1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	5
2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2018	7
3 - DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES	7
4 - COMITE DE JUMELAGE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	8
5 - RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE ET DE LA COMMUNAUTE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX.....	9
AFFAIRES SCOLAIRES	10
6 - RESTAURATION SCOLAIRE - ADOPTION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019	10
7 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES - REVERSEMENT DU SOLDE DU FONDS DE SOUTIEN POUR L'ANNEE 2017-2018 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE.....	14
ARCHIVES	14
8 - ACCEPTATION DE DONS	14
RESSOURCES HUMAINES	15
9 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP - MODIFICATION PARTIELLE.....	15
10 - AVANCEMENT DE GRADE - FIXATION DU TAUX DE PROMOTION	16
11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	17
AFFAIRES TECHNIQUES	18
12 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU EN 2017 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE	18
13 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2017 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE.....	18
FONCIER	19
14 - RENOUELEMENT DU QUARTIER SAINT-PAUL - SECTEUR 2 – ACQUISITION ET CESSION FONCIERES	19

AIDE AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER	20
15 - COLLECTIF DU QUARTIER MEDIEVAL DE PARTHENAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	20
CULTURE	21
16 - FETE NATIONALE DU 14 JUILLET - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ADOPTION D'UN TARIF	21
AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	22
17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018	22
ACTION SOCIALE	22
18 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE.....	22
QUESTIONS DIVERSES	23

BILAN DE L'ACTIVITE DU CONSEIL DE VIE LOCALE (CVL)

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et tous. Le Conseil de vie locale est une structure informelle que nous avons mis en place il y a quelques années. Philippe KOUAKOU et Karine HERVE y participent en tant qu'élus délégués à la jeunesse. Ce Conseil sollicite notamment les jeunes des établissements scolaires de la ville et des personnes d'expérience qui ont la gentillesse de donner de leur temps pour participer à des actions qui sont proposées ou qu'ils suggèrent. Nous avons souhaité faire un point d'étape afin de connaître les activités réalisées durant cette année 2017/2018.

M. KOUAKOU : Bonsoir. Cette année, le Conseil était composé de 18 membres (collégiens, lycéens, retraités, actifs, élus). Pour rappel, les séances s'organisent en 2 parties, la première est consacrée à l'examen des sujets et des thématiques généralement proposés par les élus et la deuxième est consacrée aux projets proposés par les membres du Conseil de vie locale. Avant de continuer, je vais laisser se présenter les membres du Conseil présents ce soir.

M. ROY : Bonsoir, Milo ROY, je suis en seconde au lycée Ernest Pérochon et membre du CVL depuis quelques mois.

M. BALMER : Bonsoir, Michel BALMER, retraité et membre du CVL depuis février 2018.

Mme BOZEC : Bonsoir, Marie-Pierre BOZEC, retraitée et membre du CVL pour la deuxième année en tant que nouvelle arrivante.

M. KOUAKOU : Mme BOZEC est une nouvelle arrivante déjà très impliquée dans la vie associative locale.

Un des objectifs du CVL est de favoriser les échanges entre les habitants. L'intergénérationnel au sein du CVL apporte une valeur ajoutée. Il est intéressant de pouvoir mélanger les âges, les réflexions et les points de vue différents. Les autres objectifs du CVL sont d'améliorer la gestion locale, de contribuer à la réflexion des projets communaux en améliorant la communication entre les élus et les agents vers les citoyens comme ce qui a été fait sur la gestion différenciée, d'élaborer des projets collectifs c'est-à-dire développer ensemble l'envie de citoyenneté, de démocratie et enfin de rendre les citoyens acteurs de leurs projets.

Cette année, nous avons abordé 3 thématiques, à savoir le patrimoine, la Fête des parthenaisiens et l'animation de Noël. Je laisse la parole aux membres du CVL présents ce soir, pour vous présenter en détail nos actions.

M. BALMER : Concernant le patrimoine, il nous a paru intéressant de proposer un nouveau parcours intégrant d'anciens commerces et d'anciennes entreprises et permettant de découvrir de belles maisons baroques ainsi que d'autres maisons très curieuses. Nous espérons vraiment pouvoir le mettre en place. Ce parcours passerait entre autres par la maison Panzani, l'ancien Crédit Agricole, à côté de l'église St Laurent... Il pourra être observé les points géodésiques qui se trouvent sur les monuments et qui indiquent la hauteur de la mer par rapport au port de Marseille (sur l'église Saint-Laurent ou encore l'ancienne Poste). C'est un projet qui nous tient à cœur et qui vous sera proposé.

M. KOUAKOU : A ce sujet, je tiens à remercier Benoit GIRARD qui est venu nous présenter son travail en nous expliquant ce qu'il met en place au niveau du patrimoine pour le valoriser. Sur les quelques bâtiments identifiés, il y a déjà un travail qui est mené par le service Patrimoine du Département.

Je donne maintenant la parole à M. ROY pour nous présenter le projet de Fête des parthenaisiens.

M. ROY : Nous connaissons tous la Fête des voisins mais au sein du CVL, nous avons souhaité l'améliorer parce que nous avons pu constater que chaque quartier organisait sa propre fête des voisins, qui ne rencontrait pas toujours un franc succès. Nous avons donc pensé à les rassembler dans un lieu commun en y ajoutant de nouvelles activités. Nous avons eu plusieurs idées de lieu mais le plus pertinent était le Parc des sports l'Enjeu du fait de sa superficie. Nous avons pensé l'organiser un samedi car les gens commencent leur week-end et sont prêts à sortir alors que le dimanche ils ont plutôt envie de rester chez eux.

Côté activités, nous nous sommes rapprochés d'associations pour organiser des démonstrations, et de la ludothèque pour emprunter quelques jeux. Nous souhaitons quand même conserver le concept de « Fête des voisins » avec un pique-nique que chacun emporterait pour manger le soir à la suite d'un apéro offert par la Commune. Cette journée a commencé à partir de 15 h. Nous n'avons pas attiré autant de monde que nous l'aurions souhaité notamment pour des raisons climatiques, puisqu'un orage a éclaté dans l'après-midi mais

aussi par manque de communication. Cette journée a été l'occasion d'inaugurer la plaque commémorative à la mémoire de Jean-Marie Ruiz. C'est un projet que nous comptons renouveler en tenant compte des points à améliorer. La « Fête des voisins » est devenue la « Fête des Parthenaisiens ».

M. KOUAKOU : Je félicite et remercie l'ensemble des membres du CVL pour leur implication et leur investissement car cette année nous nous sommes réunis une fois par mois au lieu de une fois tous les deux mois auparavant. Lors de chaque séance, entre 12 et 15 personnes étaient présentes et au mois d'avril, lorsque nous avons décidé d'organiser cette « Fête des Parthenaisiens », nous nous sommes retrouvés deux fois par mois pendant deux mois.

Mme BOZEC : Pour les nouvelles animations de Noël, nous sommes partis sur le même principe que la « Fête des Parthenaisiens » puisque les jeunes souhaitaient mettre en place des ateliers de création de décorations sur la place du Drapeau. Nous avons également proposé d'installer davantage de sapins. Nous réfléchirons plus précisément à tous ces projets à partir du mois de septembre.

M. KOUAKOU : Nous allons effectivement nous réunir dès le mois de septembre pour y travailler et rencontrer l'association Festi'Noël pour organiser les animations que nous pourrions réaliser ensemble pour ces fêtes de fin d'année.

Mme CHARPRENET : J'ai participé à la thématique des animations de Noël et j'ai trouvé les échanges très enrichissants. Tous les membres du CVL étaient porteurs d'idées faciles à mettre en place. Nous avons donc décidé de les intégrer au groupe de travail avec l'association Festi'Noël qui porte le marché de Noël et les autres associations volontaires. Je tiens à les en remercier.

M. KOUAKOU : Laurie NGARASSI vient de nous rejoindre. Elle va nous présenter le parcours des énigmes.

Mme NGARASSI : Bonsoir à tous, excusez-moi pour mon retard. Durant l'année, plusieurs actions ont été mises en place dont le parcours des énigmes que j'ai imaginé pour la « Fête des Parthenaisiens » qui a eu lieu le mois dernier. Ce parcours permet de découvrir différents monuments historiques importants de Parthenay. Nous avons imaginé deux parcours, un parcours expert et un parcours classique, chacun composé de neuf énigmes, élaborées par M. CHAUSSONEAUX (Responsable du service Communication) et moi-même. Ce parcours sera intégré à l'application de Parthenay qui permet de découvrir le patrimoine et l'histoire de la ville. Je suis très satisfaite de nos rencontres, durant lesquelles j'ai beaucoup appris.

M. BOIVIN : Nous ne pouvons que vous encourager et surtout vous remercier chaleureusement et sincèrement pour votre implication au sein de ce Conseil de vie locale et pour votre engagement au sein de la collectivité. Ce Conseil de vie locale est une chance pour notre collectivité car cela permet à différents citoyens d'aborder des sujets qui concernent la vie de la cité et le quotidien des Parthenaisiens et des Parthenaisiennes. Ce CVL permet la rencontre, l'échange, le débat mais également la mutualisation des idées et la construction des propositions qui peuvent trouver écho dans la réalisation et dans le concret. Cela a été le cas pour la mascotte au niveau des espaces verts dans le cadre de la gestion différenciée. Nous retrouvons maintenant la coccinelle sur différents supports et nous allons bientôt la retrouver également sur la signalétique de la Prée et de la Base des loisirs. Pour mémoire, cette mascotte émerge du Conseil de vie locale. Vous avez évoqué l'hommage à Jean-Marie RUIZ avec le dévoilement d'une plaque sur le parvis du Parc des sports l'Enjeu. En conclusion, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de petites actions d'un côté et de grandes actions de l'autre, il n'y a que de belles actions pour notre Ville de Parthenay.

M. KOUAKOU : Tous les membres du CVL se joignent à moi pour remercier Jérôme CHAUSSONEAUX qui nous a épaulé sur ces différents projets.

Nous reprendrons les échanges au mois de septembre pour travailler sur les sujets que nous venons d'aborder et nous souhaiterions également que vous aussi de votre côté, glaniez notamment auprès des écoles, des associations ou autres, des idées à nous présenter qui pourraient aboutir à la mise en œuvre de nouveaux projets.

Pour clore cette année, nous avons décidé de partager un moment convivial le 2 juillet prochain au Parc des sports l'Enjeu à 18h. Vous y êtes tous bien entendu conviés. Au plaisir de vous y retrouver. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LARGEAU : Avant de commencer le Conseil, je voudrais juste vous remercier et vous féliciter parce qu'en tant qu'élue en charge de la proximité, j'avais constaté que les fêtes de quartier et les fêtes de voisins

s'essoufflaient et je pense qu'avec tous vos nouveaux projets, nous allons remotiver les habitants de Parthenay et pour cela je vous remercie vraiment. Pour ces « Fêtes des parthenaisiens », je vous propose de mettre en jeu une belle statue d'un ferronnier domicilié dans une commune voisine, parce que nous l'avions mise en jeu lors des dernières olympiades, dans l'optique de la remettre en jeu tous les deux ans, mais comme les Olympiades n'existent plus, si vous souhaitez organiser des jeux lors des « Fêtes des parthenaisiens », sachez que vous avez cette possibilité-là, comme récompense.

M. LE MAIRE : Je vous remercie tous beaucoup pour votre implication.

M. LE MAIRE désigne les secrétaires de séance et énumère les absences et procurations.

o0o

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1118 :

1118	22 mai 2018	Devis	ALEXANDRE PARTHENAY PAYSAGISTE	Tonte base de Loisirs PY - Services Techniques	9 000,00 HT
------	----------------	-------	--------------------------------------	---	-------------

M. ROUVREAU : Cette dépense correspond à 5 tontes de la base de loisirs réalisées par l'entreprise Alexandre Parthenay Paysagiste.

La tonte du site de la base de loisirs était externalisée et faisait l'objet d'un marché qui est arrivé à échéance. Parallèlement, la décision d'externaliser l'entretien des terrains sportifs comprenait la reprise en régie de l'entretien de la base de loisirs.

Or, le retard pris dans la notification du marché d'entretien des terrains sportifs (délibération modificative au conseil de mai) nous a conduit à devoir assurer l'entretien des stades et à poursuivre l'externalisation des tontes sur la base.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1144 :

1144	29 mai 2018	Devis	HORANET	Acquisition et mise en place d'un système de contrôle d'accès à l'ancien tribunal - Service Achats	2 830,00 HT
------	----------------	-------	---------	--	-------------

M. LE MAIRE : Il s'agit d'un investissement informatique programmé au budget de cette année et justifié du fait des nombreux dysfonctionnements de l'ancien système mis en place en 2007 fourni par la société Prodel.

Ce système a été remplacé par un system Horanet dans un souci de compatibilité avec le système d'accès CVQ. Il était également justifié en raison des déménagements des services et des passages plus nombreux dans le bâtiment.

M. BAUDOIN : A ce sujet, nous souhaiterions attirer votre attention sur le fait que lundi dernier, nous n'avons pas pu entrer dans les locaux de l'ancien tribunal, où se situe notre bureau. Nos badges n'ont pas du tout fonctionné.

M. ROUVREAU : Ce sont de nouveaux badges ?

M. BAUDOIN : Non, et c'est certainement cela le problème, il y en a sans doute des nouveaux mais nous n'en avons pas eu.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Non, cette modification n'a pas nécessité la fabrication de nouveaux badges. Il est simplement nécessaire de faire actualiser votre carte par le service informatique.

M. BAUDOUIN : Je comprends bien. Mais je pense qu'il n'y a que les nôtres qui ne sont pas actualisés !

Mme CLISSON : Non, mon badge ne fonctionne pas non plus.

M. BAUDOUIN : Oui, mais pour nous c'est un problème puisque notre bureau se situe dans ces locaux.

M. ROUVREAU : Il suffit de téléphoner au service informatique pour qu'ils actualisent votre carte.

Mme BELY : Il aurait tout de même été préférable que nous soyons informés en amont.

M. LE MAIRE : D'autres personnes se sont retrouvées bloquées, vous n'avez pas été les seuls.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1167 :

1167	5 juin 2018	Devis	ATELIER MODE D'EMPLOI	Mobilier pour les Halles - Service urbanisme	120,00 HT
------	----------------	-------	--------------------------	---	-----------

M. GARNIER : Nous sommes surpris que la Ville paie du mobilier pour un artisan qui officie aux halles. Ce n'est pas pour le montant mais pour le principe. Est-ce que la ville va payer pour tous les artisans-commerçants des halles ?

Mme CHARPRENET : Dans le cadre de la dynamisation du cœur de ville nous avons travaillé avec Cécile LAGES, sur la densification des bancs non occupés sous les halles de Parthenay.

De nouveaux commerçants sont arrivés, dont M. COURTAT sous l'enseigne « AU COMPTOIR DU GOUT ». Il propose des vins français, espagnols, portugais... ainsi que de la charcuterie.

Il s'associe avec le producteur d'huîtres Jean-Luc Vitte, situé sur le banc voisin, pour proposer à partir de 11h00, des plateaux de dégustation (formule huîtres + vin blanc) à la clientèle.

Un espace convivial a été créé par la collectivité au bout de la coursive des Halles avec une vue magnifique sur le Thouet et permet aux clients de s'installer et de consommer des produits des commerçants dont les plateaux de dégustation proposés par M. COURTAT.

Nous avons donc sollicité le chantier d'insertion pour réaliser ce mobilier, et ainsi faire évoluer l'offre des halles dans un esprit FOOD COURT. Le mobilier (tables, chaises et tabourets) a été réalisé à titre gracieux par le chantier d'insertion.

La facture de 120 € correspond à une demande supplémentaire auprès du chantier d'insertion à savoir la création d'une cloison en bois sur roulettes afin d'isoler la partie restauration des commerçants présents dans la coursive. Ce montant correspond simplement au coût du mobilier.

M. LE MAIRE : Le mobilier n'a pas été commandé exclusivement pour ledit commerçant mais bien pour l'ensemble des commerçants.

Mme CHARPRENET : Exactement, l'espace convivial est ouvert à tous les commerçants et à tous les consommateurs sur place.

M. CHEVALIER : Nous avons une autre remarque générale concernant la commande publique. Nous avons observé qu'il y a beaucoup de lignes relatives à l'entretien et le suivi des véhicules ce mois-ci. Nous en avons compté 18 pour une somme de 9 817 €. Nous avons déjà abordé le sujet sur le vieillissement du parc des véhicules mais nous devrions peut-être relancer la réflexion sur un état des lieux.

Nous savons également, il y a des études qui ont été réalisées à ce sujet et c'est propre à toutes les collectivités et toutes les entreprises, que lorsque les employés utilisent des véhicules professionnels qui ne sont pas les leurs, ils en prennent plus ou moins soin. Je voulais donc savoir s'il y a un règlement de suivi et d'entretien à destination des utilisateurs ? Par ailleurs, il y a certainement une personne en charge du suivi du matériel et des véhicules et il serait intéressant de réfléchir avec cette personne à optimiser l'entretien du parc automobile parce que cela représente un coût important pour la collectivité.

M. ROUVREAU : Nous avons effectivement déjà évoqué ce sujet ensemble. Je tiens à rappeler que l'agent qui gérait auparavant les véhicules avait également en charge la gestion des achats publics. Cette personne est partie à la retraite et lorsque nous avons renouvelé son poste, nous avons recruté une personne compétente pour la gestion des achats publics mais pas pour la mécanique. La personne précédente est donc partie avec son expérience. Actuellement, nous travaillons avec les services pour essayer de construire une fiche poste pour le recrutement d'un agent qui pourrait gérer, tel que nous pouvons le voir dans les garages privés, les véhicules et qui aurait aussi des connaissances en mécanique pour réaliser de la menue réparation et envoyer chez un mécanicien les véhicules qui nécessiteraient une réparation un peu plus lourde ou que nous ne pourrions pas faire parce que nous n'avons pas l'outillage adapté et toutes les compétences en interne. Nous avons également l'objectif de recenser tous les véhicules et de les équiper de carnets de bord. Nous avons encore du mal à l'instituer puisque nos agents n'ont jamais été habitués à cette méthodologie, qui pourtant existe depuis longtemps dans de nombreuses collectivités mais pas à Parthenay. M. BOIVIN est très bien parvenu à mettre en place la gestion différenciée, donc je ne désespère pas d'y parvenir avec la gestion du parc automobile.

M. CHEVALIER : Tout à fait ! Mais quand la négociation ne fonctionne pas, il faut savoir imposer des règles même si cela peut paraître brutal, il en va de la santé financière de la collectivité. Dans toutes les collectivités et entreprises le carnet de bord des véhicules permet de savoir comment ils sont utilisés, si c'est seulement pour travailler ou pas, si c'est pour aller sur des lieux bien définis ou pas. Cela donnera également une idée de la consommation kilométrique de chaque véhicule. Ce serait effectivement intéressant qu'un agent soit capable ne serait-ce que de réaliser les vidanges, parce que pour 3 ou 4 vidanges, on arrive vite à 1 000 €, ce sera toujours ça de gagné.

M. ROUVREAU : Il ne faut pas oublier que pour réaliser ces petits travaux d'entretien, il faut que notre poste de travail soit aux normes et puisse recevoir l'ensemble des véhicules allant d'une petite tondeuse à un gros camion. Nous pouvons également nous poser d'autres questions, puisque beaucoup d'entreprises ont mis en place des systèmes de puces pour suivre les véhicules et les déplacements, pourquoi pas nous ?

M. CHEVALIER : Pour aller plus loin, nous pouvons même réfléchir à louer nos véhicules incluant leur entretien, comme le font de plus de collectivités et entreprises. Je l'ai testé où je travaille et c'est une réussite. Ça vaut la peine d'y réfléchir.

M. ROUVREAU : Nous réfléchissons également à investir dans des véhicules électriques mais pas forcément pour les services techniques puisqu'ils sont tous équipés d'un gyrophare, ce qui consomme beaucoup d'électricité.

M. CHEVALIER : Il existe aussi le compromis hybride.

M. ROUVREAU : Oui effectivement, nous pourrions également opter pour des véhicules hybrides.

o0o

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2018

M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018.

* Adopté à l'unanimité

o0o

3 - DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

M. LE MAIRE : Monsieur Nicolas GUILLEMINOT a émis le souhait de ne plus représenter la Commune au sein des organismes ci-dessous.

En remplacement de Monsieur Nicolas GUILLEMINOT, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les délégués auprès des organismes suivants :

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE :

2 délégués titulaires : ~~Albert BOIVIN~~, Judicaël CHEVALIER, Daniel LONGEARD

2 délégués suppléants : Béatrice LARGEAU, Karine HERVE

ASSOCIATION « UN TOIT EN GATINE » - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Brigitte CLISSON

1 délégué suppléant : Karine HERVE

LYCEE ERNEST PEROCHON - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

2 délégués titulaires : Karine HERVE, Nicole SECHERET

LYCEE PROFESSIONNEL LES GRIPPEAUX - CONSEIL D'ADMINISTRATION :

2 délégués titulaires : Karine HERVE, Stéphanie CHARPRENET

COLLEGE MENDES-FRANCE - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Nicolas GUILLEMINOT

2 délégués suppléants : Sarah GEARING – Nicole SECHERET

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la modification suivante :

O.G.E.C. SAINT-JOSEPH - CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Albert BOIVIN

1 délégué suppléant : Karine HERVE

M. CHEVALIER : Simplement pour bien comprendre, Mme HERVE remplace M. GUILLEMINOT sur les postes qu'il occupait, donc à chaque fois que nous lisons Mme HERVE, c'est pour le remplacement de M. GUILLEMINOT. Est-ce que nous ne pourrions pas prévoir un vote si jamais il y a d'autres postulants au remplacement de M. GUILLEMINOT ?

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas votre demande : vous voulez savoir s'il y a d'autres candidatures ?

M. CHEVALIER : Oui, ou si Mme HERVE remplace systématiquement M. GUILLEMINOT dans les commissions ?

M. LE MAIRE : Oui, c'est bien cela, c'est simplement un échange.

M. CHEVALIER : Pourtant M. GUILLEMINOT remplissait des fonctions, en tant que titulaire ou suppléant qui mériterait un vote. Par exemple, je serais intéressé pour siéger au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, mais en tant que titulaire, pas en tant que suppléant. Est-ce possible ?

M. LE MAIRE : Il n'y a aucun problème.

* Adopté à l'unanimité

o0o

4 - COMITE DE JUMELAGE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. LE MAIRE : Pour permettre la réception de la délégation d'Arnedo le week-end du 20-22 juillet 2018, le Comité de Jumelage sollicite une subvention d'un montant de 1 875 €. Le budget total est de 6 300 €.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 300 € a été votée en début d'année.

Sur avis favorable de la commission « Affaires générales – Services à la population – Affaires scolaires » réunie le 11 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 875 € au Comité de Jumelage,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 920-041-6574.

Jean-Paul GARNIER ne prend pas part au vote.

M. le MAIRE : Je vais laisser la parole à Jean-Paul GARNIER qui va nous rappeler le programme de ces deux jours.

M. GARNIER : La délégation d'Arnedo va arriver le vendredi 20 juillet vers 9h. Nous les accueillerons au Parc des sport l'Enjeu avec un petit-déjeuner. Le midi et l'après-midi se dérouleront en famille et nous proposons également pour ceux qui le souhaitent une exposition sur la tour Saint-Jacques, et s'il fait beau, nous avons pensé éventuellement aller au marché des producteurs du Tallud.

Le samedi matin, nous visiterons le Parc des sports et à 12h30, nous irons déjeuner au restaurant l'Eldorado à Pompaire, tous ensemble, c'est-à-dire, l'ensemble de la délégation espagnole, les familles qui accueillent ainsi que toutes les familles espagnoles qui sont accueillies par des familles françaises. Ce séjour étant axé sur le thème du jeu, l'après-midi nous proposons une visite du FLIP et le soir, nous assisterons à la remise des trophées FLIP. Rien n'est obligatoire, mais je pense que le maire d'Arnedo se fera une joie d'y assister.

Mme LARGEAU : Et puis s'il y a des personnes qui souhaitent aller au FLIP, le vendredi également, ce sera tout à fait possible.

M. GARNIER : Leur départ est prévu le dimanche 22 juillet, le matin de bonne heure.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour toutes ces informations.

* Adopté à l'unanimité

o0o

5 - RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE ET DE LA COMMUNAUTE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Communauté visant à améliorer la qualité d'accueil des usagers, les conditions de travail des agents et les performances énergétiques du bâtiment, une consultation à procédure adaptée, composée de 15 lots a été lancée en vue de la conclusion de 15 marchés.

Marchés N°18 T HDVC 01 à 15.

Il est précisé que certains lots font l'objet de clauses sociales pour un volume total de 399 heures.

Après analyse des offres par la commission MAPA, le 20 juin 2018, il est proposé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

Lot n°1 : Gros œuvre - Démolition : entreprise FRAFIL – Châtillon-sur-Thouet (79) – pour la solution de base avec la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) 1, pour un montant de 274 688,37 € HT

Lot n°2 : Charpente bois : entreprise BODIN – Parthenay (79) – pour un montant de 12 284,46 € HT

Lot n°3 : Couverture Ardoise : entreprise MERLOT – Châtelleraut (86) – pour la solution de base avec la PSE 1 pour un montant de 12 515,15 € HT

Lot n°4 : Menuiserie bois extérieure : entreprise Menuiserie GIRARD – Le Tallud (79) – pour un montant de 48 695,40 € HT

Lot n°5 : Menuiserie métallique extérieure – Métallerie : entreprise SARL Claude ROBIN – Saint-Sauveur-Givren-en-Mai (79) – pour un montant de 41 695,95 € HT

Lot n°6 : Porte automatique : entreprise ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE – Lieussaint (77) – pour un montant de 8 300 € HT

- Lot n°7 : Menuiserie intérieure : entreprise Philippe BODIN – Parthenay (79) – pour un montant de 58 413,79 € HT
- Lot n°8 : Cloison sèche – plafond : entreprise VERGNAUD – Saint-Aubin-Le-Cloud (79) – pour un montant de 87 083,94 € HT
- Lot n°9 : Carrelage : entreprise VERGNAUD – Saint-Aubin-Le-Cloud (79) – pour un montant de 21 311,48 € HT
- Lot n°10 : Peinture : entreprise Tony BUTET – Pompaire (79) – pour un montant de 31 756,79 € HT
- Lot n°11 : Sol-souple : entreprise Pierre GIRARD – Coulombiers (86) – pour un montant de 48 262 € HT
- Lot n°12 : Plomberie – Sanitaires : entreprise GEOFFROY – Parthenay (79) – pour un montant de 13 037,88 € HT
- Lot n°13 : Chauffage gaz – Ventilation : entreprise GEOFFROY – Parthenay (79) - pour la solution de base avec la PSE 1 et PSE 4 pour un montant de 82 142,72 € HT
- Lot n°14 : Electricité : entreprise INEO Centre – Thouars (79) – pour la solution de base avec la PSE 2, PSE 3 et PSE 4 pour un montant de 94 247,08 € HT
- Lot n°15 : Ascenseur : entreprise SACHOT Ascenseurs – La Chaize-le-Vicomte (85) – pour un montant de 38 100 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les classements opérés pour chacun des lots et d'approuver l'attribution des marchés aux entreprises tel que décrit ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires figurent en Autorisation de Programme « référencée 6AP15-AP5005 ».

Mme PRESTAT-BERTHELOT : En moyenne, ce marché emploie 87,72 % d'entreprises issues du département des Deux-Sèvres.

Mme BELY : Nous sommes satisfaits de voir que les clauses sociales sont appliquées pour ce marché, principe sur lequel nous avons débattu au moment de la construction du Parc des sports l'Enjeu.

M. LE MAIRE : Oui, tout à fait et Mme PRESTAT-BERTHELOT l'a mentionné également, puisque nous avons alloué le marché au maximum beaucoup d'entreprises locales ont pu y répondre. Nous avons d'ailleurs procédé de la même façon pour la construction du Parc des sports l'Enjeu.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

AFFAIRES SCOLAIRES

6 - RESTAURATION SCOLAIRE - ADOPTION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La commission Affaires Générales – services à la population – Affaires scolaires, réunie le 11 juin 2018, propose :

- d'apporter une modification aux termes employés pour le tarif du repas de la restauration scolaire afin de prendre en compte le volet éducatif de ce moment (rôle des surveillantes, animations proposées...) et ne pas tenir compte uniquement du coût du repas. La proposition est la suivante : « tarif du temps de la pause méridienne »

- de créer un tarif différent pour une prise en charge d'un repas apporté dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) à hauteur de la moitié du tarif normal.
- de réviser les tarifs de la restauration scolaire, au vu :
 - des tarifs pratiqués dans les collectivités voisines

Prix de vente du repas 2016-2017 sur certaines collectivités	
Poitiers – Niort - Thouars	En fonction du quotient familial
Airvault	2,70 € (pour info : repas personnel : 3,80 €)
Ménigoute	2,75 €
Bressuire	2,60 € (2016-2017)

- du coût de revient d'un repas

	ANNE 2017
Coût denrées d'un repas	1,19 €
Prix de revient d'un repas	9,33 €
Coût à la charge de la collectivité	6,69 €

	Tarifs 2017-2018	Proposition tarifs 2018-2019
Temps de la pause méridienne pour les élèves scolarisés à Parthenay	2,60 €	2,70 €
Temps de la pause méridienne pour les élèves scolarisés à Parthenay apportant le repas dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé)		1,35 €
Stagiaires et élèves non scolarisés à Parthenay	3,30 €	3,45 €
Personnel des 4 collectivités (Ville, CCPG, CCAS et CIAS)	5,70 €	5,90 €
Enseignants du primaire	7,50 €	7,80 €
Adultes extérieurs à la collectivité	7,97 €	8,30 €

L'augmentation appliquée est d'environ 3 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la nouvelle appellation pour le tarif appliqué aux enfants fréquentant les restaurants scolaires,
- d'approuver la création d'un nouveau tarif pour les repas apportés dans le cadre d'un PAI,
- d'approuver les tarifs proposés, ci-dessus, pour l'année scolaire 2018-2019,
- de dire que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

Mme PROUST : J'aimerais que nous revenions sur la proposition de tarification dégressive en fonction des revenus que j'avais évoquée en commission. En effet, lors de la dernière commission j'avais émis l'idée d'engager une étude dans ce sens.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : J'avais bien inscrit ce sujet à l'ordre du jour de la commission mais les membres présents n'ont pas souhaité donner suite à cette proposition étant donné que les actions sociales sont déjà très importantes pour la collectivité. Dans la mesure où les enfants mangent la même chose, ils pensaient que c'était normal que tout le monde paie le même tarif. Le coût d'un repas n'est quand même pas très élevé comparé à d'autres collectivités.

Mme PROUST : Je souhaite que nous en parlions ce soir parce que cette modulation tarifaire marque une mesure d'équité. Elle favorise la mixité sociale notamment au sein des cantines. C'est un outil que nous avons à notre disposition, en tant qu'élus, pour lutter contre la pauvreté et faire évoluer les inégalités. Cela représenterait une véritable avancée en faveur du pouvoir d'achat des familles les plus modestes, et en particulier des familles

monoparentales comptant parmi les familles les plus touchées par la pauvreté. J'ai fait le calcul, pour une personne seule qui travaille à plein temps au SMIC et qui a deux enfants à charge inscrits à la cantine, les frais de repas sur une année représentent presque l'équivalent d'un mois de salaire. J'ai bien conscience que pour la collectivité, la confection des repas a un coût mais cela représente un service public annexe au service public national de l'enseignement et cette possibilité d'introduire des tarifications sociales a été autorisée par la loi relative à la lutte contre les exclusions qui aura 20 ans le mois prochain. Ma proposition n'est donc pas révolutionnaire, elle est néanmoins importante dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Je vous ai fait part de la décision de la commission et c'est pourquoi nous votons ces tarifs-là aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Cela pourra cependant être pris en compte dans une prochaine réflexion. Mais il faut bien avoir conscience que l'application de cette règle représenterait un gros travail pour la collectivité, ce serait un véritable changement. Je tiens à souligner que le prix d'un repas est quand même faible et le fait de globaliser de telles dépenses sur une année, peut paraître important mais il serait judicieux de regarder les dépenses de chacune des personnes que vous évoquez pour savoir si leurs choix sont les bons. Il faut relativiser vos exemples.

Mme PROUST : Vous êtes à côté du débat, nous ne sommes pas là pour juger les gens ou leur façon de vivre. J'ai simplement essayé de manière factuelle de calculer ce que représentait à l'année les frais de cantine pour une personne seule avec deux enfants à charge. Et cela m'a tout de même effarée.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous mais je ne suis même pas sûr que si les enfants déjeunaient chez eux, cela coûterait ce prix. Je vous rappelle que le repas est facturé 2,70 €, c'est très peu. Si jamais nous mettions en place cette tarification en fonction du quotient familial, le coût logistique pour le mener à terme déséquilibrerait complètement notre budget. Et ce n'est pas non plus notre objectif.

Mme PROUST : Peut-être qu'il serait bon d'échanger avec les collectivités qui l'ont mis en place malgré un budget contraint. L'idée c'est aussi que les familles qui gagnent plus d'argent, paient un peu plus cher. C'est ce qui est mis en place d'ailleurs au sein des collèges.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nous ne pouvons pas non plus instituer un coût supérieur au coût réel du repas.

Mme PROUST : Nous en sommes loin. Mais il y a quand même un certain nombre de collectivités de tout bord qui ont mis en place ce système, donc ce n'est pas impossible.

M. CHEVALIER : Ce sont des sujets qui tiennent à cœur et qui sont un peu délicats effectivement. Nous ne sommes pas là pour juger les choix budgétaires des familles. En revanche, nous avons des choix politiques à faire, et nous n'avons pas tous autour de cette table le même avis. Le quotient familial est une donnée très intéressante. Sans parler de clivage politique de droite ou de gauche, il y a des collectivités de tout bord qui ont réfléchi et qui ont appliqué cette décision. Il me semble qu'elle est pertinente et adaptée. Cela dit, nous pouvons entendre et c'est l'objet d'une démocratie, que vous n'adhériez pas à cette réflexion très humaniste, c'est un choix de votre part, de notre côté, nous y adhérons.

M. LE MAIRE : Il faut éviter de caricaturer les choses tel que vous le faites.

M. CHEVALIER : Je ne caricature pas du tout, ce sont des sujets de fond, vraiment. Nous vous proposons simplement que les gens qui gagnent moins paient moins et vous, vous faites le choix que les gens qui gagnent moins paient autant. C'est un vrai choix.

M. LE MAIRE : La simplicité de votre expression cache la complexité de la situation.

M. CHEVALIER : Non, justement je l'ai résumé pour que cela soit très compréhensif pour tout le monde.

M. LE MAIRE : Si vous commencez à vous attaquer au système fiscal français, vous vous apercevrez qu'en fait, il recèle beaucoup d'injustices. Donc la caricature que vous faites en disant que vous, vous défendez l'humanisme, signifiant que par opposition, nous ne le faisons pas, n'est pas crédible.

M. CHEVALIER : Sur ce sujet-là, je trouve pourtant que vous manquez de cœur.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas du tout cela. Il me semble que nous sommes tous en mesure de vouloir atteindre la justice sociale. Mais la question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir si le quotient familial est le meilleur moyen pour l'atteindre. Compte tenu du coût du repas, je ne suis pas certain du résultat et je ne suis pas certain non plus que les collectivités qui ont choisi de l'appliquer depuis 15 ou 20 ans ne seraient pas intéressées pour revenir dessus tellement c'est compliqué à mettre en place. Cela demande beaucoup de justificatifs et nous savons aussi que ce n'est pas toujours efficace, ni très facile d'obtenir une vraie justice sur des sujets tels que celui-ci. C'est donc pour cela qu'il faut éviter de caricaturer les positions des uns et des autres.

M. CHEVALIER : Je ne caricature pas. Nous pouvons effectivement réfléchir à un outil pour y parvenir, il y en a peut-être de plus adaptés que le quotient familial. Mais si votre argument relève simplement de la complexité matérielle, je trouve que cela manque de cœur. Parce que nous devons aussi penser aux personnes en difficulté financière. Effectivement, nous ici autour de la table, nous sommes des gens qui gagnons correctement notre vie, nous n'avons pas le souci de savoir si 1 000 € à la fin d'une année, pose des problèmes pour notre équilibre de vie. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour tout le monde et Mme LARGEAU, en tant qu'adjoindue aux affaires sociales, vous êtes extrêmement bien placée pour le savoir.

Mme LARGEAU : Lorsqu'il le faut et pour les familles demandeuses, le CCAS de Parthenay prend le relais pour payer les cantines. Et c'est souvent le cas.

M. CHEVALIER : Oui, mais cela ne prend pas en considération toute la population dans le besoin. Vous savez comme moi, qu'il y a beaucoup de personnes qui, par fierté ou par orgueil, n'osent pas demander d'aides sociales parce qu'elles veulent s'en sortir par elles-mêmes. L'équité et la justice sociales sont difficiles à mettre en place. Donc les actions du CCAS, évidemment, elles sont très bonnes mais malheureusement, elles ne prennent en considération qu'une minorité des personnes dans le besoin.

Mme LARGEAU : Une minorité certes, mais il faut savoir que les agents des écoles qui repèrent des familles en difficulté, les orientent aussi vers le CCAS.

M. CHEVALIER : Alors que ce serait aussi simple de mettre en place une tarification basée sur le quotient familial et l'argent du CCAS pourrait être utilisé pour autre chose.

M. LE MAIRE : Très sincèrement, ce n'est peut-être pas le lieu pour en débattre trop longtemps, mais je suis prêt à y réfléchir, même si je ne suis pas certain que ce système soit le meilleur moyen pour atteindre l'objectif de justice sociale. Nous appliquons déjà la gratuité sur énormément de manifestations comme par exemple, le FLIP, la Ville de Parthenay participe de manière extrêmement conséquente, et tout est gratuit sur le festival à l'exception de quelques animations payantes. Cela permet notamment à des jeunes d'avoir un moment de loisirs. Pour d'autres qui n'ont pas forcément la possibilité de partir en vacances, nous versons des subventions aux différentes associations de quartier, et notamment l'association Mieux Vivre à Saint-Paul qui leur permet de voyager à moindre coût. Cela fait aussi partie de notre politique sociale. Et d'une manière générale nous arrivons assez bien à identifier les vraies difficultés financières, même s'il y a des gens qui ne vont pas forcément franchir la porte des Resto du cœur, par fierté ou parce qu'ils veulent s'en sortir seuls, il y a quand même beaucoup de personnes qui en bénéficient.

M. CHEVALIER : Vous pouvez faire l'énumération de tout ce qui est gratuit à Parthenay et à juste titre, mais le sujet qui nous préoccupe ce soir est très spécifique et il ne rentre pas dans le cadre des loisirs. Pour les loisirs, nous avons le choix, pour la nourriture, nous n'avons pas le choix. Dans le cas précis des tarifs de cantine, c'est vraiment quelque chose de très important. Les personnes qui gagnent moins doivent payer moins que ceux qui gagnent plus. C'est une conviction et nous avons le droit de l'avoir.

M. LE MAIRE : C'est déjà le cas.

M. CHEVALIER : Pas pour la cantine, objet de la délibération de ce soir.

M. LE MAIRE : Je pense que sur cette problématique, il ne faut pas isoler les sujets, les uns des autres.

M. CHEVALIER : Je suis désolé, mais c'est l'objet du débat de ce soir.

M. LE MAIRE : Globalement, nous parlions du quotient familial. Ce système doit être vu dans l'ensemble parce qu'il y a des gens qui peuvent considérer qu'ils paient beaucoup trop cher telle ou telle activité et d'autres qui paient pour des personnes qui, en fait, en auraient la capacité.

M. CHEVALIER : Nous avons la main mise sur un vote concernant cette thématique précise, je n'ai pas extrapolé.

* Adopté avec 21 voix pour et 7 contre

o0o

7 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES - REVERSEMENT DU SOLDE DU FONDS DE SOUTIEN POUR L'ANNEE 2017-2018 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et notamment son article 67 qui instaure un fonds de soutien en faveur des communes au développement des activités périscolaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

Considérant que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est compétente en matière de dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le reversement du solde du fonds de soutien pour la période 2017-2018 d'un montant de 10 090 € à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

ARCHIVES

8 - ACCEPTATION DE DONNS

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Sur avis favorable de la commission « Affaires générales – Services à la population – Affaires scolaires » réunie le 11 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les dons, aux archives municipales, suivants :

- M. Yves DRILLAUD : 3 cahiers de notes manuscrites, souvenirs et collecte de documents par Georges PICARD, historien local
- Yves BLAIS : fonds d'archives audiovisuelles de l'association Création

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

9 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP - MODIFICATION PARTIELLE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2018 approuvant la mise en place du nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP ;

Vu le courrier de la Sous-Préfecture de Parthenay en date du 12 avril 2018 invitant le Conseil Municipal à rapporter la délibération sur le volet CIA (Complément Indemnitaire Annuel) ;

Considérant qu'il convient de modifier les modalités du RIFSEEP, en particulier les conditions d'attribution de la part variable, après avis favorable du comité technique du 22 juin 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler et remplacer la partie 2 relative au CIA comme suit : « Le complément indemnitaire annuel (CIA) est une part versée en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir au regard des critères fixés pour l'entretien professionnel ».

Les bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents, titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné sur emploi permanent à temps complet, non complet et temps partiel.

L'indemnité sera proratisée en fonction de la présence, date d'arrivée de l'agent, dans la collectivité.

Les critères :

- Une part liée à l'entretien professionnel selon les critères suivants :

Critères de l'entretien professionnel Cat C	Critères de l'entretien professionnel Cat A et B sans encadrement	Critères de l'entretien professionnel Cat A et B avec encadrement
Sens du service public	Sens du service public	Sens du service public
Qualité du travail produit	Capacité d'organisation et de planification des tâches	Capacité d'organisation et de planification des tâches
Disponibilité	Qualité du travail produit	Aptitude à l'animation d'une équipe et d'un service
Implication dans le travail	Aptitude au travail collaboratif et transversal	Aptitude au travail collaboratif et transversal

Quatre critères sont identifiés pour chaque catégorie d'entretien professionnel. Il convient de recueillir le niveau d'évaluation **Très bien**.

Le **montant maximal** par agent pour cette part est fixé à 100 € bruts pour tous les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP.

- Une part liée à la reconnaissance de l'implication de l'agent :
 - - sur la base d'un travail dans le cadre d'un projet ou d'une démarche participative,
 - - sur la base d'une valorisation de l'investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions et en fonction de sa capacité à s'adapter aux exigences du poste, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail,

- à la proposition du directeur/chef de service (sur la base d'un formulaire et d'une procédure communs), du Directeur Général des Services ou directement de l'autorité territoriale après péréquation de l'ensemble des propositions.

Le **montant maximal** par agent pour cette part est fixé à **100 € bruts** pour tous les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel, intervenant après les entretiens professionnels de chaque année. Le montant attribué individuellement n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Il sera décidé par l'autorité territoriale, dans les limites des plafonds déterminés applicables aux fonctionnaires de l'Etat (Annexe 1) et fera l'objet d'un arrêté individuel.

- de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2018, **les bénéficiaires** de la part IFSE de la façon suivante :

« Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents, titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné sur emploi permanent à temps complet, non complet et temps partiel ».

Il est rappelé, que conformément à la réglementation, dans l'hypothèse où le montant individuel dont bénéficie un agent se trouve diminué suite à l'application des nouvelles dispositions, celle-ci sera maintenue à titre individuel.

- d'instaurer le RIFSEEP pour la filière culturelle : les conservateurs de bibliothèques, les attachés de conservation du patrimoine, les bibliothécaires, les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et les adjoints du patrimoine,

- de dire que pour les agents concernés par les cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, la date d'application du RIFSEEP est fixée au 1^{er} juillet 2018 ;

- de décider que dans l'attente des arrêtés de publication pour les cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, le régime indemnitaire institué par délibération du 27 octobre 2011 est maintenu.

- de remplacer l'annexe 1 par les cadres d'emplois avec les limites des plafonds déterminés applicables aux fonctionnaires de l'Etat (Annexe 1 ci-annexée).

- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts du RIFSEEP,

- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2018.

* Adopté à l'unanimité

o0o

10 - AVANCEMENT DE GRADE - FIXATION DU TAUX DE PROMOTION

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Les ratios délibérés par le Conseil Municipal sont actuellement les suivants :

- 100 % pour les avancements de grade soumis à examen professionnel,
- 50 % pour les avancements de grade sans condition d'examen.

Si le nombre ainsi calculé n'est pas un nombre entier, la décimale serait ajoutée au nombre calculé l'année suivante. Si un seul agent est promouvable, le taux pourrait être porté à 100 %.

Compte tenu du nombre croissant d'agents promouvables, de la mise en place d'outils d'aide à la décision pour l'autorité territoriale, de la nécessité de confirmer l'instauration d'une enveloppe allouée à l'évolution de carrières par avancement de grade, il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier les ratios de promotion de la façon suivante : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 % pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur dans la limite de l'enveloppe allouée annuellement.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nous avons de plus en plus d'agents double-employeur et lorsqu'une des deux collectivités décide de promouvoir un agent, c'est la collectivité où l'agent a le plus d'heures de travail qui prime et qui impose son choix à l'autre collectivité. Nous sommes donc obligés parfois de promouvoir un agent au détriment d'un autre qui aurait aussi pu être promu au sein de nos effectifs.

* Adopté à l'unanimité

o0o

11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme PRESTAT-BERTHELOT : A compter du 1^{er} août 2018, dans le cadre des évolutions de carrière et sous réserve de la commission administrative paritaire du 2 juillet 2018, il convient de modifier (suppression/création) les postes suivants :

- Trois postes d'adjoint technique à temps complet deviennent trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à 31h30mn devient un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 31h30mn
- Un poste de rédacteur à temps complet devient un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet devient un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation à temps complet devient un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Dans le cadre du reclassement d'un agent, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018.

Il est précisé qu'une transmission de savoirs est mis en perspective avec l'agent qui partira à la retraite en 2019. La suppression du poste de cet agent sera alors soumise au comité technique puis en Conseil.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces modifications à intervenir à compter du 1^{er} août 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme BELY : J'aimerais savoir quels sont les services concernés ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Je n'ai pas la réponse exacte sur moi ce soir, je vous la transmettrai ultérieurement.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

AFFAIRES TECHNIQUES

12 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU EN 2017 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

M. ROUVREAU : L'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation au Conseil Municipal de chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunal du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2017 communiqué par le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

M. ROUVREAU : L'année 2017 a été riche en activités. Concernant le service d'eau potable, le déficit de pluviométrie a conduit à distribuer des volumes d'eau historiques. En effet, les puits des particuliers ont tari donc le syndicat a raccordé en urgence plusieurs propriétés au réseau d'eau potable. Cela sera certainement différent pour l'année 2018. Comme chaque année, la qualité de l'eau distribuée est toujours jugée très satisfaisante par l'Agence régionale de la santé.

Pour les 26 880 abonnés en eau potable, il a été distribué un peu plus de 3 786 290 m³ d'eau, correspondant à une augmentation de 5,2 %. Le réseau d'eau mesure 1 928 km et compte 21 réservoirs. L'eau provient du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest, pour 22 %, de la Cadorie d'Allonne pour 7 %, du forage de Vasles pour moins de 1 %, du Syndicat des Eaux de la Vienne pour 2 %, du barrage de Mervent pour 17 % et du barrage du Cébron pour 33 %. Le pic de consommation a eu lieu le 20 juin 2017, avec 13 847 000 m³ mis en distribution pendant la journée. La consommation d'eau moyenne journalière pour l'année 2017 s'élève à 10 373 m³.

Du point de vue de l'accueil, en 2017, le syndicat a reçu 26 499 appels téléphoniques, 2 647 visites d'usagers, il y a eu 3 150 abonnés entrants, 2 995 sortants et 380 ouvertures de branchement pour 391 fermetures. Parmi les appels, 42 ont concerné un manque d'eau, 59 le contrôle de prestation et 114 le contrôle de la qualité de l'eau.

Mme BELY : Sur le schéma, le Cébron apparaît deux fois, n'est-ce pas plutôt le Syndicat du Val de Loire de Bressuire qui a fourni de l'eau également ?

M. ROUVREAU : Cela pourrait correspondre effectivement, mais nous allons nous le faire préciser par le syndicat.

Mme LAMBERT : Effectivement, compte tenu des problèmes de remplissage du Cébron, un certain nombre de m³ d'eau ont été achetés plus au nord, c'est ce qui fait cette différence. Cela va être beaucoup plus calme en 2018 puisque le Cébron est plein.

** Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.*

o0o

13 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2017 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

M. ROUVREAU : Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel 2017 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2017 communiqué par le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

M. ROUVREAU : L'année 2017 a été marquée par le commencement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées du bourg de Saint-Pardoux et par la remise en service de celle du bourg de Saint-Germier. Concernant le SPANC, le nombre de conventions d'aide à la réhabilitation des dispositifs a nettement augmenté.

Il y a 6 271 abonnés pour 381 060 m³ d'eau assujetti à la redevance. Le réseau compte 176 km et 49 stations d'épuration. En 2017, il y a eu 85 interventions en astreinte, 39 débouchages, un curage de 5 km de canalisation, 456 contrôles de conformité de branchements, 47 analyses de qualité des eaux épurées. En 2017, le syndicat a

réalisé trois fois plus de contrôles de conformité des branchements qu'habituellement. Près de 30 % de ces branchements sont non conformes mais les usagers ont la possibilité d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les remettre aux normes.

Le SPANC dénombrait 9 500 usagers, en 2017. Il y a eu 1 111 contrôles de bon fonctionnement, 124 contrôles de conception, 127 contrôles d'exécution, 196 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières, 272 vidanges de fosses et 42 réhabilitations. Ces chiffres sont plus importants que les années précédentes puisque les prix sont plus attractifs. Le prix moyen, qui n'est plus forcément la bonne référence puisqu'apparemment la plupart des foyers consomme moins de 120 m³ mais à l'échelle nationale, c'est toujours ce chiffre-là qui est l'indice de référence, donc nous avons une facture allant de 281,42 € TTC à 295 € TTC pour 120 m² suivant les communes du territoire et sur l'assainissement collectif en eaux usées, elle s'élève à 331,27 € TTC.

Pour rappel, le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine est composé de 22 membres. Il est géré par un conseil syndical, présidé par Philippe Albert. Entre 7 et 8 réunions par an ont lieu. Dans les missions obligatoires, nous retrouvons les contrôles de conception, les contrôles d'exécution, les contrôles de fonctionnement et les diagnostics de vente. En missions facultatives, nous retrouvons les études de sol, la réhabilitation des installations, ainsi que les vidanges des fosses. Il y a eu 17 études de sols en 2017, soit deux de moins qu'en 2016, 124 contrôles de conception, soit une de moins qu'en 2016, 127 contrôles d'exécution, alors qu'en 2016, il y en avait eu 86. Concernant les contrôles de fonctionnement, il y en a eu 1 375, soit un peu moins que l'année précédente. En termes de réhabilitation, de 14, nous sommes passés à 42 en 2017, donc à ce niveau-là nous avons bien progressé. Il y a eu 71 diagnostics des ventes et 89 vidanges de fosses en moins. Le tarif quant à lui, n'a pas évolué de 2016 à 2017. A noter pour cette année 2017, l'intégration de 12 communes du territoire de l'airvaudais au sein du SMEG.

* Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

O
O O
O

FONCIER

14 - RENOUELEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-PAUL - SECTEUR 2 – ACQUISITION ET CESSION FONCIERES

Mme LAMBERT : Comme cela avait été fait en 2015 pour la première tranche de réalisation du quartier Saint-Paul, il convient d'envisager aujourd'hui la régularisation foncière de la seconde tranche du programme d'aménagement selon les engagements réciproques pris dans le cadre de ce projet partenarial.

A l'issue des travaux de construction, un géomètre a été missionné afin de faire un relevé de la nouvelle configuration d'occupation et de proposer un bilan foncier.

A l'échelle du secteur 2, ce bilan fait apparaître les données suivantes :

• Superficie conservée par la Commune :	20 283 m ²
• Superficie conservée par HNDS :	12 147 m ²
• Superficie cédée par HNDS au profit de la Commune :	1 715 m ²
• Superficie cédée par la commune au profit de HNDS :	4 123 m ²
• Erreur cadastrale :	59 m ²
• Superficie totale :	38 209 m ²

L'acte à intervenir doit donc prévoir l'acquisition de 1 715 m² et la cession de 4 123 m² auprès de HNDS. Un différentiel de 2 408 m² au profit de la Commune est donc à valoriser.

Vu l'opération de renouvellement urbain du quartier de Saint-Paul ;

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, patrimoine, musée et commerce local en date du 5 septembre 2017 ;

Vu l'avis des Domaines en date du 23 avril 2018 ;

Considérant la finalisation de la seconde tranche tant pour les constructions (par Habitat Nord Deux Sèvres) que pour les voiries (par la Ville) ;

Considérant le plan de récolement du secteur 2 des voiries du quartier Saint-Paul ;

Considérant la modification du parcellaire cadastral actée par document d'arpentage n°1637X en date du 31 mars 2017 ;

Considérant que le nouveau découpage parcellaire présente un ensemble de parcelles à céder à Habitat Nord Deux Sèvres correspondant à des espaces privatifs de la tranche 2, soit 4 123 m² ;

Considérant que le nouveau découpage parcellaire présente un ensemble de parcelles à acquérir auprès d'Habitat Nord Deux Sèvres correspondant à des espaces publics de la tranche 2, soit 1 715 m² dont 208 mètres linéaires de voirie ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à Habitat Nord Deux Sèvres des parcelles AC n°259, 260, 243, 244, 233, 234, 270, 271, 272, 273, 274 et 275 représentant au total 4 123 m², au prix de 10 € HT le m²,
- d'approuver l'acquisition auprès d'Habitat Nord Deux Sèvres des parcelles AC n°257, 266, 267, 268, 269, 248, 249, 254, 238 et 240 représentant au total 1 715 m², au prix de 10 € HT le m²,
- de dire que les espaces publics sont composés de 208 mètres de linéaires de voirie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition et de vente ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 - chapitre 908-822-2112.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER

15 - COLLECTIF DU QUARTIER MEDIEVAL DE PARTHENAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mme LARGEAU : Dans le cadre de ses activités au sein du quartier médiéval, le Collectif du quartier médiéval de Parthenay a mis en place un projet de réalisation d'une centaine de blasons des seigneurs de Parthenay et des personnages en lien avec l'Histoire de Parthenay.

10 blasons ont notamment été réalisés avec les enfants de l'école Saint-Joseph, le Musée et le service Patrimoine de la Communauté de communes de Parthenay- Gâtine.

Tous ces blasons sont actuellement accrochés sur les façades des maisons du quartier rue de la vau Saint-Jacques et le resteront jusqu'au 31 août 2018.

Pour la réalisation de ces blasons et des panneaux pédagogiques expliquant leur signification, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 500 €.

Dans un contexte budgétaire très contraint mais considérant que ce projet réunit tous les thèmes que la Ville de Parthenay soutient activement, la jeunesse, l'intergénérationnel, le vivre ensemble et considérant que ce projet valorise l'histoire de Parthenay et son territoire, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au Collectif du quartier médiéval de Parthenay,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 920-02042-6574.

M. CHEVALIER : Nous sommes tous d'accord pour que le quartier Saint-Jacques devienne toujours de plus en plus attractif, de plus en plus vivant et de plus en plus visible et ce, tout au long l'année. C'est le quartier de Parthenay qui attire le plus de touristes, donc il est important de le valoriser. Il connaît une vie associative et une vie de quartier très florissante, très riche. Pour y avoir vécu par l'intermédiaire des gens de ma famille, c'est très agréable d'habiter dans ce quartier, les gens se réunissent dans les jardins ou dans la rue, c'est très vivant. L'action autour de la réalisation d'une centaine de blasons des Seigneurs de Parthenay, sujet abordé dans les Echos parthenaisiens ce mois-ci et c'est très bien, est une très bonne chose.

Malgré tout le rayonnement de ce quartier, bénéficiant également à la ville de Parthenay elle-même, je suis vraiment très surpris de devoir vous demander si réellement la somme de 200 € mettrait en difficulté les finances de la ville de Parthenay. Je souhaiterais donc revenir sur cette délibération et ne pas accorder seulement 300 € à l'association, mais bien les 500 € demandés parce que je pense qu'elle le mérite vraiment, tout en sachant que l'attrait touristique et le rayonnement du quartier rapportera financièrement par un biais détourné à la ville de Parthenay.

Mme LARGEAU : C'est une subvention exceptionnelle qui s'ajoute à ce que nous leur versons chaque année et le choix de la commission a été de leur verser 300 €.

M. CHEVALIER : Si vous souhaitiez revenir dessus nous pourrions le faire, puisque jusqu'à preuve du contraire, c'est bien le Conseil municipal qui acte au final, les délibérations. Nous vous le proposons, mais effectivement vous n'êtes pas obligés d'accepter.

Mme LARGEAU : Nous leur avons fait part de notre décision et notre proposition avait l'air de leur convenir.

M. CHEVALIER : Oui, cela leur convenait mais je pense que la somme de 500 € leur conviendrait également puisque c'est ce qu'ils avaient demandé. Et peut-être aussi que cela convient à certains mais à tous les membres de l'association, il faudrait donc qu'ils s'accordent aussi entre eux, je leur en ferai part mais en tout cas, je vous propose de leur verser 500 € au lieu de 300 €.

M. LE MAIRE : Nous le notons pour plus tard mais là, nous ne pouvons pas. Nous avons contacté l'association et apparemment la subvention de 300 € leur convient, donc nous n'allons pas revenir dessus ce soir.

M. CHEVALIER : Nous nous abstiendrons donc sur ce vote, non pas contre le versement de la subvention de 300 € mais bien pour l'envie de verser plus.

** Adopté avec 21 voix pour et 7 abstentions*



CULTURE

16 - FETE NATIONALE DU 14 JUILLET - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ADOPTION D'UN TARIF

Mme HERVE : Dans le cadre de la fête nationale du 14 juillet 2018 organisée dans la Prée, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver un tarif d'occupation du domaine public d'un montant de 350 € pour bénéficier d'un emplacement sur le site correspond à 250 m²,*
- de dire que ce tarif sera applicable à compter du 14 juillet 2018,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Mme HERVE : Lors de cette journée, le site de la Prée sera ouvert dès 18h. De 19h à 20h, une fanfare déambulera sur le site en partenariat avec le CARUG, ensuite les gens auront la possibilité de se restaurer auprès des stands de l'association de Sauvegarde du quartier Saint-Jacques, de l'APVP, du club des portugais et des Bedassous. A 20h30, le bal populaire ouvrira avec Atlantide. A 22h30, ce sera le début du spectacle pyrotechnique avec mise en image, fanfare etc... A l'issue du feu d'artifice, le bal reprendra. Vous êtes bien sûr tous invités à participer.

Mme PROUST : A quoi sert la mise en place de ce tarif ? Vous avez reçu des demandes à ce sujet ?

Mme HERVE : Il y avait déjà des droits de place l'année dernière.

Mme PROUST : Donc là, nous actons simplement une actualisation des tarifs ?

Mme HERVE : C'est un forfait pour une occupation de 250 m² environ pour l'installation des terrasses et stands des associations et entreprises. Ensuite, c'est la ville qui apporte l'animation pour que chacun puisse profiter pleinement de cette soirée.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018

Mme LARGEAU : La commission « Vivre Ensemble et Proximité – Actions Sociales » réunie le 29 mai 2018 a émis un avis favorable aux demandes de subvention 2018 pour les associations suivantes :

Nom de l'association	Subvention versée en 2017	Subvention demandée	Proposition de la commission	Vote du Conseil
AMICALE DES HOSPITALIERS	120 €	120 €	120 €	
AVIC 79	750 €	800 €	750 €	
ADIL 79	750 €	1038,10 €	750 €	
CROIX ROUGE	2 500 €	3 000 €	2 000 €	
CRI	80 €	200 €	80 €	
VALENTIN HAUY	50 €	50 €	50 €	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 925-520-6574,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

ACTION SOCIALE

18 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Mme LARGEAU : Le Fonds de Solidarité pour le Logement est financé par le Département avec les apports des collectivités, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, des bailleurs publics

auxquels peuvent s'associer les distributeurs d'eau et d'énergie ainsi que les opérateurs de services téléphoniques. Ce fonds a été créé dans chaque département pour accorder des aides financières aux personnes ou familles en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de contribuer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) par le versement au Conseil Départemental des Deux-Sèvres d'une participation d'un montant de 4 000 € (pour mémoire, le montant de la participation financière versée en 2017 était de 4 000 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de participation financière au FSL du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 925 520 65733.

Mme LARGEAU : Pour votre information, à Parthenay, en 2017, 171 familles ont été aidées pour un montant total de 56 000 €. Notre participation de 4 000 € est donc largement décuplée grâce aux aides des partenaires qui complètent ce dispositif.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

M. CHEVALIER : Juste avant d'évoquer les questions diverses, j'aimerais formuler une remarque. Je ne sais pas si c'est le cas pour vous, mais je dois vous avouer que je suis assez nostalgique de notre ancienne salle du Conseil municipal. Ce lieu était solennel, il donnait une certaine importance à ce qui s'y disait, il permettait quelques envolées lyriques que nous ne retrouvons pas dans cette salle et surtout la disposition des tables nous permettait de nous regarder lorsque nous échangeons. Ce n'est pas le cas ici, cette salle n'est pas très agréable par exemple tout à l'heure, lorsque Mme LAMBERT et Mme PRESTAT-BERTHELOT prenaient la parole, je ne pouvais pas les voir et cela me chagrine. Ne pourrions-nous pas élargir un peu le U pour que nous puissions nous voir plus facilement, ou alors, peut-être que nous pourrions investir une autre salle et pourquoi pas les deux petites salles du Domaine des Loges ?

M. LARGEAU : Elles ne sont pas beaucoup plus grandes, ce serait la même configuration qu'ici.

M. CHEVALIER : Ce ne serait donc pas mieux. Ça va être long un an ici et puis nous sommes trop serrés. Qu'en pensez-vous ? N'y aurait-il pas un lieu plus adapté ? La grande salle du Domaine des Loges peut-être ?

Mme LARGEAU : L'association Sourire et amitié s'y réunit déjà tous les jeudis.

M. LE MAIRE : Nous allons plutôt réfléchir à mieux installer si possible cette pièce.

1) Comment est organisé sur l'année, le montage et le démontage des tivolis place du Drapeau ?

M. CHEVALIER : Nous avons observé une certaine latence parfois le montage et le démontage des tivolis entre deux animations ou deux festivals et je veux bien comprendre que parfois, pour les agents techniques ce n'est pas simple de monter et démonter l'ensemble des tivolis sur 15 jours ou trois semaines, simplement cela a certaines conséquences dont je voulais vous faire part, parce qu'on nous en a fait part et je les ai observées également.

Premièrement, pour une question d'image de la ville ce n'est pas la meilleure solution parce que les gens qui sont de passage ou pas, et qui voient pendant des périodes assez longues les tivolis, dont certains sont très sales, d'autres pas toujours en bon état et vacants, cela peut laisser un sentiment de laisser-aller de la part de la municipalité.

Deuxièmement, pour les gens qui se garent sur le parking de la place du Drapeau, les commerçants ou les clients de commerçants ainsi que les gens qui travaillent autour, cela représente quand même des places en moins, les jours de marché, notamment.

Troisièmement et là j'attire particulièrement votre attention parce que c'est bien plus sérieux, c'est pour des raisons de sécurité publique. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis quelque temps, la place du Drapeau est un

lieu de deal à ciel ouvert, d'insécurité parfois. J'ai observé par mon métier et par des personnes qui m'en ont fait part que les tivolis servaient aussi à des choses qui sont de l'ordre de la transgression de la loi. J'en ai eu la preuve par mon métier qui m'a emmené au tribunal pour des jeunes que je suivais qui ont été jugés pour des faits de deal qui se sont déroulés sous les tivolis de la place du Drapeau. Des règlements de comptes ont également eu lieu sous ces tivolis. Bref, cela laisse un climat qui n'est pas sain, puisqu'il y a des guetteurs qui sont autour et dès que vous marchez, faites le test vous verrez, il y a des petits sifflements qui alertent que des gens passent à côté des tivolis. Je souhaitais vous alerter parce que c'est aussi notre rôle de conseiller municipal d'être vigilant à la sécurité publique pour éviter les amalgames, les sentiments d'insécurité qui sont parfois exagérés parce que Parthenay ce n'est pas non plus une ville en guerre, nous y sommes tranquilles. Cependant, il y a des lieux où il se déroule des activités illégales qui parfois sont moins en sécurité que d'autres.

M. ROUVREAU : Je ne vais peut-être pas apporter la réponse que vous souhaitez entendre parce qu'à mon avis, que les tivolis soient vides ou occupés cela n'empêcherait pas ces personnes de faire ce qu'elles ont à faire, à leur guise.

Pour rappel, la ville de Parthenay soutient logistiquement près de 210 événements par an, dont 8 manifestations de grande ampleur, dont le coût de montage est supérieur à 10 000 €. Ces grandes manifestations sont les Fêtes de Pentecôte, le Festival Ah !, le FLIP, la fête du 14 juillet et le festival de Bouche à Oreille.

En 2018, nous avons installé 36 manifestations en mai, soit environ 1,16 manifestation par jour et 45 manifestations en juin soit 1,45 manifestation par jour. Ce sont des chiffres assez importants, j'avais d'ailleurs souhaité que cela diminue parce que c'est toujours compliqué pour les services techniques de satisfaire l'ensemble des demandes.

Toutes ces manifestations montrent bien qu'il y a un réel intérêt pour le milieu associatif à Parthenay. Il ne faut pas non plus oublier que depuis quelque temps, entre les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, nous nous prêtons du matériel. En effet, lorsque nous manquons de mobiliers, nous interpellons les autres communes et inversement.

Le service manifestation se compose de trois agents et nous venons juste de recruter un chef d'équipe. Nous devons redonner un peu d'engouement dans ce service parce que seulement 4 personnes, pour monter et démonter tout ce matériel aussi souvent c'est assez compliqué. Sans compter le plan vigipirate qui est venu aussi compliquer l'affaire, avec tout ce mobilier que nous devons poser pour éviter que les véhicules foncent dans le public. A ce sujet, nous devons d'ailleurs réfléchir à trouver un mobilier pérenne pour éviter toutes ces installations et désinstallations.

Vous nous avez fait part que certains tivolis étaient très vieux, d'autres sales, etc... Pour votre information, cette année nous avons investi dans 6 tivolis neufs.

Depuis quelque temps, nous essayons de travailler en concertation avec les différentes associations pour obtenir un plan de chaque manifestation et faire en sorte que le plan de l'une convienne au mieux au plan de l'autre. Ce n'est pas toujours évident puisque chaque association a forcément envie de réaliser sa propre manifestation avec son propre plan et c'est tout à fait leur droit mais nous essayons de leur expliquer parce que rien que le fait d'installer les plots servant à retenir les tivolis, cela prend un temps considérable.

Nous réfléchissons également à un endroit de stockage pour ranger tout le mobilier au plus près de la manifestation et éviter de faire trop d'allers et retours. La place du Drapeau est proche des commerces donc quand la manifestation a lieu, c'est un plus pour les commerçants, mais il est vrai que quand la manifestation est terminée et que les tivolis sont toujours en place avec personne dedans, cela peut peut-être apporter quelques nuisances aux commerçants. Croyez-moi, nous essayons de libérer les places de parking le plus tôt possible avant de libérer l'esplanade mais parfois nous avons du mobilier qui ne nous appartient pas donc il faut que nous pensions à l'installer plutôt sur la place du Drapeau pour qu'il soit parti le premier, mais ce n'est pas aussi simple puisque il faut avant tout respecter le choix d'emplacements que les associations nous ont donnés. Comme vous pouvez le constater, il y a beaucoup de contraintes, tout cela n'est pas aussi simple que nous pourrions le penser.

M. CHEVALIER : J'ai bien compris que les tivolis restaient installés pour le FLIP, mais les chalets eux ne sont pas utilisés sur le FLIP, nous pouvons donc les retirer ?

M. ROUVREAU : Si, ils sont utilisés pour le FLIP, justement comme lieu de stockage.

M. CHEVALIER : Oui, mais vous comprenez bien que si vous expliquez aux gens que c'est un lieu de stockage en attendant un lieu définitif, ils ne vont pas forcément comprendre.

M. ROUVREAU : Je le conçois. Mais il faut que nous nous organisions aussi en fonction du nombre de manifestations qui se déroulent sur la place. Si le CTM se trouvait au milieu de la place du Drapeau, cela poserait

beaucoup moins de problème, malheureusement il est un peu excentré. Nous aurions aussi pu réfléchir à la construction d'un sous-sol sous la place du Drapeau, cela pourrait être un prochain projet.

Nous travaillons aussi à l'élaboration d'un calendrier partagé, réunissant les manifestations sportives ou culturelles de la ville et de la Communauté de communes, de manière à ce que nous ayons une vision globale de l'ensemble des manifestations pour coordonner plus précisément l'installation du matériel demandé. Nous avons aussi sollicité les associations pour que leurs demandes de matériels soient plus précises afin que nous ne déplacions que le matériel dont elles ont réellement besoin.

M. BAUDOIN : Je comprends ce que vous dites. En revanche, cela me gêne que nous mettions face à face une qualité de vie avec des contraintes techniques. Je connais une commerçante à Parthenay qui appelle son mari quand elle ferme son magasin parce qu'elle a peur de récupérer toute seule sa voiture stationnée sur la place du Drapeau. Parthenay est une ville de 10 000 habitants, c'est à peine normal qu'une contrainte technique vienne faire comprendre à une commerçante ne se sentant pas en sécurité, qu'elle doit se débrouiller.

M. ROUVREAU : Je comprends ce sentiment d'insécurité mais il faudrait mieux en parler avec les agents de la Police municipale, en sachant qu'ils y travaillent déjà beaucoup. Je ne peux pas l'affirmer, mais je ne suis pas certain que ce sont les tivolis qui apporte toute cette insécurité. Peut-être qu'il existe des tivolis transparents, ce serait peut-être plus sûr...

M. BAUDOIN : Ce serait tout simplement mieux de les enlever lorsqu'ils ne servent pas.

2) Quelle réaction et/ou position avez-vous face à la disparition des urgences à Parthenay ?
--

M. CHEVALIER : Nous étions assez surpris de ne pas vous voir réagir à cette annonce puisque même si un Centre de soins non programmés est resté sur Parthenay, tout le monde sait bien que le service rendu n'est pas le même que celui des urgences, telles que nous les connaissions auparavant. Nous aussi, nous étions favorables à la création du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres, une des seules solutions face à la désertification médicale sur notre territoire. Notre remarque porte plus sur la promesse qui avait été faite et qui n'a pas été tenue. En effet, l'ARS s'était engagé à maintenir un service d'urgences à Parthenay et vous aviez dit que vous feriez tout pour que ce soit le cas. Or, nous apprenons dans la presse que les urgences sont remplacées par un Centre de soins non programmés, et vous, M. ARGENTON, qui siégez au Conseil de surveillance de l'hôpital, qui êtes le maire de Parthenay, qui souhaitiez le maintien des urgences à Parthenay, nous n'avons pas entendu votre réaction. Il nous paraît donc important ce soir que vous nous disiez ce que vous en pensez.

M. LE MAIRE : C'est un sujet qui est éminemment important pour la population donc je vais essayer d'être extrêmement précis. On ne peut pas dire que le service des urgences a disparu, simplement il a été réorganisé.

M. CHEVALIER : J'ai eu l'occasion de l'expérimenter à titre professionnel, puisque vous savez que nous avons une entreprise d'insertion dans l'entretien des espaces verts et malheureusement il arrive souvent que des employés se blessent, parfois plus ou moins sérieusement. Ce n'est plus le même fonctionnement. Avant la construction du plateau technique de Faye-l'Abbesse, nous emmenions les blessés directement aux urgences de Parthenay où ils étaient pris en charge immédiatement, maintenant nous devons appeler le 15, qui nous dit que nous devons aller aux urgences de Faye-l'Abbesse, sans savoir s'il va y avoir de l'attente, si nous allons être pris en charge rapidement ou pas etc... Nous avons donc constaté que le service rendu n'est pas du tout le même et c'est dommageable.

M. LE MAIRE : J'ai toujours indiqué que si le projet du nouvel hôpital ne voyait pas le jour, les sites qui existaient auparavant, à savoir Bressuire, Thouars et Parthenay auraient disparu. La construction du plateau technique du CHNDS impliquait forcément une réorganisation et il était bien convenu que les villes de Parthenay et Thouars restent des portes d'entrée attractives afin d'assurer la pérennité et la viabilité économique du Centre hospitalier nord Deux-Sèvres, puisque nous avons d'autres possibilités assez proches, notamment pour Parthenay à Niort ou même Poitiers.

Concernant le service des urgences, ce qui nous a été présenté par l'ARS à la fin du 1^{er} trimestre 2018, c'est ce qui est mis en place aujourd'hui, c'est-à-dire que maintenant, il y a une distinction entre les urgences dites vitales qui ont vocation à être accueillies par le SMUR, ouvert 24h/24, 7j/7, et les urgences qui ne sont pas vitales et qui ont vocation à être accueillies au Centre de soins non programmés, service également ouvert 24h/24, 7j/7. Voilà comment fonctionne cette nouvelle configuration. Nous ne pouvons plus appeler ce service « urgences » comme c'était le cas juste avant la mise en place du plateau technique de Faye-l'Abbesse dans la mesure où pour qu'il y ait un service d'urgences, il faut qu'il y ait deux médecins en poste 24h/24. La population l'a bien compris

puisque nous avons constaté que la fréquentation du service des urgences du plateau technique a fortement augmenté alors que celle du Centre de soins non programmés a fortement diminué. Cela signifie bien que la population a parfaitement saisi que lorsqu'elle était en situation d'urgence vitale, elle devait se rendre à Faye l'Abbesse ou appeler le SMUR, si elle ne pouvait pas se déplacer. C'est vrai, que dans un monde idéal chacun rêverait d'avoir un service d'urgences auprès de chez soi, qui permettent de soigner toutes ses infections, mais le choix qui a été fait n'est pas celui-ci parce que ce n'est plus possible, il faut bien se rendre à l'évidence.

M. CHEVALIER : Effectivement les gens s'approprient petit à petit cette réorganisation mais ils n'ont pas vraiment le choix, lorsqu'ils sont en urgence vitale, ils vont évidemment à l'endroit où ils vont pouvoir être pris en charge. Ce qui me chagrine, c'est que nous n'avons pas ce qu'on nous avait promis, donc soit on nous a menti depuis le début, soit-on ne s'est pas suffisamment battu pour obtenir ce que nous souhaitions. Parce qu'à partir du moment où il y a une hypothèse qui laisse penser que c'est possible, avec l'aide d'un certain bon sens et d'un certain spécialisme de l'organisation des hôpitaux en France, cela aurait du pouvoir se faire, malheureusement un autre choix a été fait et ma question est la suivante : est-ce que le Maire de Parthenay, au Conseil de surveillance, s'est suffisamment battu ? Qu'a-t-il fait concrètement ? Parce qu'apparemment vous aussi, vous auriez préféré que le service des urgences soit maintenu.

M. LE MAIRE : Nous aurions effectivement préféré qu'il y ait un centre hospitalier à Parthenay qui regroupe tous les services, mais ce n'était plus viable. Vous isolez un point parmi un fonctionnement global en disant que j'aurai dû me battre plus au Conseil de surveillance...

M. CHEVALIER : C'est ce que nous voulons entendre, que vous vous êtes battu.

M. LE MAIRE : Mais je l'ai toujours fait ! C'est vrai que par définition, le Centre de soins non programmés, va prendre en charge des blessures non anticipées, que nous pourrions donc considérer comme une urgence mais il y a une distinction qui fait que vous n'avons pas tout à fait le même service, c'est incontestable.

Ce dossier nous occupe depuis quelques années, il y a beaucoup d'idées reçues qui ont été données, en disant qu'il fallait continuer à défendre les hôpitaux tel qu'ils existaient avant, mais ce n'est juste pas possible et plus adapté. Nous avons quelques exemples où des personnes sont passées par la mauvaise porte et n'ont pas été bien soignées parce qu'elles auraient dû être envoyées soit à Poitiers ou ailleurs. Donc si nous voulons suivre notre objectif qui est de soigner les gens, il faut vraiment être certains que les systèmes mis en place soient adaptés aux types de soin nécessaires à la population et c'est notre objectif également en tant qu'élus. La médecine traditionnelle n'est pas tout à fait la même aujourd'hui que dans les années 70, 80 ou 90, et ce n'est pas pour autant que les gens sont moins bien soignés aujourd'hui que ce qu'ils étaient il y a 20 ou 30 ans. C'est vrai que cela peut être inquiétant parce que les urgences, c'est emblématique, c'est la vie tout de suite ou la mort tout de suite, donc forcément cela nous préoccupe les uns les autres, mais avant de s'engager dans des discussions qui pourraient emmener à des positions qui ne seraient pas forcément celles que nous aurions pensé au départ, il faut bien mesurer les besoins.

M. CHEVALIER : Votre remarque était presque inutile puisque dans vos propos introductifs vous avez dit que vous étiez favorable au maintien des urgences à Parthenay. Il était cependant évident que si nous laissons les choses en l'état c'était la disparition des trois sites et il n'y aurait plus rien eu du tout. Il vaut donc mieux avoir un gros hôpital que trois petits qui disparaissent, nous sommes d'accord là-dessus. Mais les avis peuvent évoluer, vous me tendez une perche, je la saisis. Rappelez-vous, vous n'avez pas voté le budget à la Région pour l'Hôpital comme cela a été le cas, donc cela signifie que vous étiez vous aussi en réflexion sur ce choix-là et la pertinence ou pas de cet hôpital et si les fonds étaient adaptés.

M. LE MAIRE : C'était simplement un moyen de pression, je n'étais pas en position majoritaire à la Région, j'avais demandé à l'époque à ce que la Région reporte la décision, parce qu'elle avait voté la somme de 12 000 000 € avec un acompte d'1 000 000 €. Pour ma part, j'avais dit que nous devions mettre ce million en suspend parce que le modèle qui nous était proposé dans l'organisation du CHNDS ne me paraissait pas suffisamment pertinent, notamment quant à la proximité et cela a été traduit dans la presse comme M. ARGENTON, maire de Parthenay, s'oppose au CHNDS. Mais mon argument n'était pas celui-ci, il était d'introduire en quelque sorte un bras de fer avec l'Etat pour dire que ce qu'il nous proposait ne correspondait pas à ce qu'il nous avait annoncé. Peut-être que l'hôpital aurait pu se construire sans l'argent de la Région, mais peut-être pas, donc en toute hypothèse en partant du principe qu'il pouvait ne pas être construit, nous avons vraiment un moyen de pression important et je pense que nous avons loupé le coche en votant tout de suite, parce qu'ensuite, l'Etat s'est dit que comme la Région avait voté 1 000 000 €, elle voterait également le reste.

M. CHEVALIER : C'est bien pour cela que je vous dis que les pensées évoluent différemment.

M. LE MAIRE : Non, je n'ai pas changé de position. C'était toujours dans ma discussion un peu vigoureuse avec l'Etat et l'ARS de dire qu'il fallait maintenir ces hôpitaux, leur attribuer des services performants, mettre la proximité sur Parthenay et sur Thouars et je demandais à ce que la Région, dans ce dialogue, dise qu'elle retenait le vote de l'acompte à hauteur d'1 000 000 € pour que l'Etat se dise qu'il était trop engagé pour ne pas continuer. Si la Région avait retiré son financement, l'Etat aurait été obligé de l'écouter, donc selon moi ce n'était pas le bon moment pour voter.

M. CHEVALIER : J'espère que la cantine centrale ne va pas elle aussi partir parce qu'il faut aussi penser aux employés.

Mme LARGEAU : Pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. LE MAIRE : Ce qui s'est dit c'est qu'il y avait une répartition équivalente en termes de personnel entre Faye L'Abbesse, Thouars et Parthenay.

M. CHEVALIER : Il me semblait qu'il était important que nous en parlions ce soir puisque nous n'avions jamais abordé ce sujet entre élus alors que c'est quelque chose d'assez symbolique.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Pour participer avec M. ARGENTON au Conseil du surveillance du CHNDS et puis également avec Mme LARGEAU, qui y siège en tant que représentante des infirmières de Parthenay, je vous assure que vous ne devez pas vous leurrer sur l'importance du rôle du Conseil de surveillance, parce qu'il est simplement consulté pour avis. Nous pouvons toujours râler, taper du poing sur la table, dire que nous ne sommes pas d'accord avec ce qui se prépare, et nous l'avons d'ailleurs fait de nombreuses fois et Patrice PINEAU, Maire de Thouars l'a fait aussi, mais c'est l'ARS qui détient l'argent et c'est elle qui décide de la nomination des médecins, des enveloppes pour faire fonctionner l'Hôpital etc... Concernant les urgences de Parthenay, il n'y a pas de médecin, ni d'infirmière, donc forcément il n'y a pas le personnel pour les faire fonctionner la nuit. Les urgences manquent de personnel médical et paramédical et c'est une situation qui se retrouve dans tous les secteurs du monde médical.

M. BAUDOIN : C'est justement ce qui m'inquiète un peu. Je suis allé à une réunion à Soulièvres, organisée par le Club des entrepreneurs, où vous étiez présent également M. le Maire, et où le directeur de l'Hôpital n'a réussi à convaincre personne, même pas les médecins présents, ni la CFDT qui était sans doute le syndicat le plus en phase avec l'ouverture du CHNDS. Aujourd'hui, c'est peut-être le syndicat le plus perplexé, ses représentants ont même qualifié les membres de la direction d'amateurs, en tout cas, ils n'ont pas l'air de penser qu'ils ont un bon outil pour travailler et pendant ce temps-là, ce que nous avons à la porte de chez nous, ferme. C'est ce qui inquiète les gens, ne pas savoir ce qui va vraiment se passer.

Mme LARGEAU : Ils les ont qualifiés d'amateurs par rapport à l'organisation du déménagement mais je peux vous affirmer aujourd'hui que le déménagement s'est très bien passé, les patients sont tous arrivés à bon port, les équipes étaient là-bas pour les accueillir et aujourd'hui à Parthenay, tous les lits transférés à Faye-l'Abbesse sont occupés par les unités de soin longue durée. Globalement les gens sont contents, le déménagement n'a pas eu d'effet négatif. Donc le terme d'amateurisme était vraiment mal approprié et je pense que les syndicats se sont trompés de cible.

M. LE MAIRE : Effectivement, la loi a voulu que le rôle du conseil de surveillance soit moins important que ce qu'il a pu être. Aujourd'hui, le chef de l'hôpital, c'est le directeur. Le conseil de surveillance, un peu comme dans les sociétés commerciales, n'est là que pour surveiller mais pas pour décider, il ne fait que donner des avis. Nous sommes dans une situation qui n'est pas forcément évidente parce qu'il y a un problème de recrutement qui n'est pas propre au CHNDS mais de manière générale, dans les hôpitaux. Nous sommes face à un paradoxe où le nombre de médecins au global augmente mais le nombre d'heures travaillées diminue.

3) Depuis la mise en place des plots, comment gérez-vous l'accès pompiers au collège du Marchioux ?

Mme SECHERET : Lors du Conseil d'administration du Collège du Marchioux qui a eu lieu la semaine dernière, il a été mentionné qu'à cause du nouvel aménagement de voirie devant l'établissement, l'accès « pompiers » avait été bloqué et que justement un accident d'élève avait eu lieu et les pompiers avaient rencontré

des difficultés pour entrer dans la cour et chercher cet élève. L'accès « pompiers » pour le collège du Marchioux se situe le long de la salle de gym parce que c'est l'endroit qui nécessite le moins de manœuvre.

M. ROUVREAU : Les plots installés au niveau de l'accès aux secours du collège du Marchioux, dans le cadre de l'expérimentation de l'aménagement des abords de l'Enjeu sont franchissables. Le SDIS ainsi que l'établissement en ont été informés. Je pense que les pompiers ont dû mesurer la gravité du blessé parce que s'il y avait eu un danger et que l'intervention aurait dû avoir lieu rapidement, ce ne sont pas les quilles en plastique jaune qui les auraient freinés et ils le savaient pertinemment. Les quilles ont été installées par un agent de la collectivité qui est aussi pompier et qui connaît bien cette problématique, l'accès « pompiers » n'est donc pas fermé. Peut-être que le blessé n'était pas en urgence vitale et les pompiers ont donc voulu emprunter la voie classique de parking mais si cela avait été une intervention urgente, ne serait-ce que pour un incendie, ou autres, ce ne sont pas les quilles qui les auraient arrêtés. Je rappellerai Mme BERNARD à ce sujet pour la rassurer.

Concernant cet aménagement en tant que tel, nous sommes dans la phase d'essai, nous travaillons actuellement à la sécurisation du parking du Marchioux parce qu'il s'y passe également des choses que nous ne pouvons plus accepter. Si la phase transitoire devenait pérenne, nous réfléchirions à l'installation de mobiliers qui permettra le maintien de l'accès.

Mme SECHERET : Il me semble que maintenant cela n'a plus beaucoup d'importance parce qu'il ne reste qu'une semaine de classe mais effectivement est-ce que cela peut être réfléchi pour l'an prochain ?

M. ROUVREAU : Même s'il n'y a pas d'élèves dans l'établissement, il faut que l'accès soit utilisable ne serait-ce qu'en cas d'incendie. Et c'est effectivement le cas. Il faut aussi penser aux personnes à mobilité réduite, le cheminement tel qu'il est mis en place sécurise aussi ces personnes, il y a tout un contexte d'essai que nous réalisons aujourd'hui que nous allons laisser au moins sur le dernier trimestre de l'année 2018. Nous passerons à la phase opérationnelle en 2019, suivant les retours de l'essai et en tenant compte de tous les éléments que nous venons d'aborder.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de votre participation, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 28 juin 2018 au 12 juillet 2018.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;